



**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
le 17 décembre 2009 après-midi**

Compte-rendu

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BIACABE Jean-Luc
M. COTIS Jean-Philippe
M. CHEYNEL Henri
M. DUCHATEAU Patrick
M. DUPORT Jean-Pierre
M. DURAND Denis
M. EL NOUTY Charles
M. GARNIER Olivier

Mme PAULY Elisabeth
M. POUZIN Gilles
M. VINCENT François

Organisme représenté ou titre de présence

ACFCI
Directeur général de l'Insee
FBF
MEDEF
Président du Cnis, président du Bureau
CGT
CGPME
Directeur général adjoint de SGAM,
Personnalité qualifiée
Banque de France
CFTC
CFE-CGC

Autres participants

M. AUDIBERT Pierre
M. BEGUIN Jean-Marc
M. CUNEO Philippe
M. De MARGERIE Gilles
Mme DUSSERT Françoise
M. GAUTHIER Philippe
M. GUIST'HAU Joël
M. LOLLIVIER Stéfan
M. LE GLEAU Jean-Pierre
M. MANSOURI-GUILANI Nasser
Mme MANSUY Michèle
M. MARIONNET Denis
M. MOREL Bernard

Insee, DDAR
Insee, DSE
Secrétaire général du Cnis
Secrétaire générale adjointe du Cnis

Insee, DSDS
Insee, DCSRI
CGT

Insee, DDAR

Excusés

Mme FERRAND Patricia	CFDT
M. MARESCHAL Patrick	Représentant des collectivités territoriales
M. PAILLARD Francis	APCM
M. PUECH D'ALISSAC Arnold	FNSEA
M. ROBIN Benoît	CGT-FO
Mme SILBERMAN Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I. **Actualités – Jean-Philippe Cotis 3**
- II. **Point d'avancement du groupe de travail sur les statistiques conjoncturelles sur l'immobilier – Bernard Vorms, président du groupe de travail..... 5**
- III. **Présentation du rapport du groupe de travail sur les indicateurs sociaux départementaux – Joël Guist'hau président du groupe de travail 8**
- IV. **Présentation du rapport sur les groupes financiers – Gilles de Margerie..... 11**
- V. **Approbation de l'avis général..... 15**

I. Actualités – Jean-Philippe Cotis

Audition par L'Autorité de la statistique publique (ASP).

Jean-Philippe COTIS annonce que son intervention devant l'ASP s'articulera autour de trois parties.

La première sera consacrée au projet de programme à moyen terme de l'Insee, baptisé « Ambition 2015 ». L'accent sera mis davantage sur les évolutions organisationnelles que sur la programmation des grands chantiers. Les enjeux associés à l'amélioration de la coordination au sein du service statistique public seront développés, avec en point de mire l'établissement d'un programme de travail commun devant permettre de faire apparaître plus clairement les axes identifiés comme prioritaires. Le projet de labellisation de la statistique publique sera également évoqué – ce dernier ayant pour objectif de distinguer, au sein du service statistique public, les activités relevant ou non de la statistique publique. Le projet permettra également de définir le péri-service statistique public – c'est à dire la statistique publique produite et diffusée en dehors du service statistique public. L'extension de la démarche qualité au sein de l'Insee sera par ailleurs mise en perspective. Celle-ci s'organisera autour de quatre orientations fondamentales : une attention plus grande portée aux utilisateurs, la description des processus, la mesure des temps et des coûts, et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. En dernier lieu, un point sera fait sur les efforts entrepris par l'Insee en termes de communication.

Jean-Philippe COTIS indique que le second temps de son intervention sera consacré au bilan de l'année 2009 avec notamment la publication réussie des premiers résultats annuels détaillés du recensement de la population.

Il présentera enfin les forces et faiblesses du service statistique public. L'accent sera mis sur la réactivité du service statistique public dans certains domaines, notamment sur les travaux engagés suite à la publication du rapport Stiglitz ou le rapport sur le partage de la valeur ajoutée. Un certain nombre de faiblesses seront également évoquées comme les délais de production encore trop importants dans certains cas et une production parfois trop foisonnante. Les difficultés d'accès à certaines données administratives seront également évoquées. Pour conclure, il fera part des contestations récurrentes lors de la publication des chiffres du chômage et de l'emploi.

Les suites du rapport Stiglitz-Sen -Fitoussi

Jean-Philippe COTIS rappelle avoir tenu une conférence de presse le 17 novembre 2009, comme il l'avait annoncé au précédent bureau, sur les suites que l'Insee et le service statistique public entendent donner aux recommandations de la commission Stiglitz. Il établit une distinction entre les travaux susceptibles de déboucher rapidement et ceux nécessitant d'être programmés dans la durée. Certains de ces travaux devront être menés en collaboration avec des partenaires internationaux. Un parrainage a été institué dans cette optique au niveau européen, sur la base du volontariat. La présidence en a été confiée au directeur général de l'Insee et au directeur général d'Eurostat. Ce parrainage, devant permettre la mise en œuvre d'un certain nombre de préconisations du rapport Stiglitz, a suscité beaucoup d'enthousiasme. Le contexte budgétaire devra toutefois être pris en compte – certains pays faisant face à des contraintes budgétaires importantes.

Le directeur général de l'Insee souligne que les statisticiens français avaient engagé certains travaux avant la publication du rapport. Il évoque notamment la désagrégation des comptes des ménages par quintiles, avec une valorisation des prestations en nature (enseignement public, couverture maladie, etc.). Ces travaux ont permis de mettre en évidence que les revenus complets du quintile médian étaient à peine supérieurs à ceux du second quintile – les quatrième et cinquième quintiles marquant un décrochage dans les revenus. Le quintile médian est ainsi apparu à la fois rattrapé et distancé. De tels constats relèvent aujourd'hui de l'analyse du bien-être telle que préconisée par le rapport Stiglitz.

Il explique que la mise en œuvre de tels travaux chez un certain nombre de partenaires européens pourrait nécessiter du temps, au vu des infrastructures disponibles. Dans ce domaine, la centralisation du système français devrait constituer un avantage – l’Insee ayant une capacité plus importante à croiser des informations tirées d’enquêtes et/ou de sources administratives.

Il mentionne également la tenue de la commission statistique de l’ONU, en février 2010 à New York. La statistique européenne et l’Insee présenteront un certain nombre de projets. Un débat pourra être engagé avec les membres non-européens de l’ONU.

Débat :

S’agissant de la mise en œuvre des recommandations du rapport Stiglitz, **Gilles POUZIN** constate que des difficultés pourraient être liées au contexte budgétaire. Il évoque la possibilité d’insister sur ce point au moment de réclamer une proportionnalité plus raisonnable des demandes d’Eurostat par rapport aux capacités des appareils statistiques nationaux. Il suggère de demander à Eurostat de produire des statistiques sur l’évolution des budgets statistiques.

Jean-Philippe COTIS rappelle que, dans le cadre de la RGPP, le service statistique public français est contraint de ne remplacer qu’un départ à la retraite sur deux. Au sein de l’Insee, l’attrition du stock d’emploi devrait atteindre 2,5 % par an. Dans d’autres pays européens, tels que la Finlande, ce même taux d’attrition pourrait avoisiner les 20 %. Dans ce contexte, la faisabilité des opérations innovantes recommandées par le rapport Stiglitz devra être évaluée, indépendamment de l’intérêt qu’elles suscitent.

François VINCENT confirme la nécessité de porter un regard sur l’évolution des effectifs de l’Insee . Il mentionne le chiffre de 300 départs par an dans le cadre de la RGPP, remplacés à raison d’un sur deux. Il souligne que la remise en question du projet d’implantation d’un pôle statistique à Metz pourrait permettre de réaliser des économies.

En ce qui concerne le projet de labellisation de la statistique publique, François VINCENT demande si une certification de type ISO est envisagée. Dans pareil cas, le rapport coût / production de données des enquêtes pourrait être étudié. La répartition des enquêtes par thème des commissions pourrait permettre de dresser un tableau de bord pour le pilotage des enquêtes.

Jean-Philippe COTIS explique que l’appareil d’enquête a été construit de manière empirique, avec pour objet de répondre aux demandes exprimées par le corps social. A ce stade, aucun audit complet du système d’enquêtes n’a été envisagé. Certaines opérations tendent cependant à être considérées comme moins centrales. Une réflexion plus systémique pourrait devenir d’actualité, au vu des contraintes budgétaires à venir.

En ce qui concerne la qualité, **Philippe CUNEO** souligne que nombre d’instituts statistiques nationaux se sont déjà engagés dans des démarches de qualité ou de certification ISO. Au niveau international (UE et ONU) il est question de définir un cadre d’assurance qualité totale commun aux différents instituts statistiques nationaux. Un débat devrait être engagé sur le sujet lors de la prochaine réunion de la commission statistique de l’ONU, à partir d’un rapport élaboré par « Statistic Canada ». Au niveau européen, un groupe de travail de haut niveau a été mis en place. Au sein de l’Insee, une mission a été réalisée en 2008 dont les recommandations devraient être mises en œuvre dans le cadre du prochain moyen terme. Les instituts statistiques finlandais, suédois et canadiens se sont engagés dans ce type de démarche depuis plus de dix ans. Tous ont insisté sur les délais nécessaires pour certifier les productions statistiques et intégrer une logique de progrès continu. Un bouclage du dispositif ne saurait donc être envisagé dans le cadre des cinq ans du moyen terme. Il s’agira toutefois de mettre en place les quatre éléments fondamentaux de toute démarche qualité : une attention plus grande portée aux utilisateurs, la description des processus, la mesure des temps et des coûts, et la formation continue des agents.

Jean-Luc BIACABE revient sur la mise en place du dialogue entre le Cnis, l’ASP et la statistique publique. Il explique qu’une institution crée toujours ses propres conditions de fonctionnement, à partir du cadre fixé par la loi. Il note que le directeur général de l’Insee entend proposer un bilan de l’activité passé,

ainsi qu'un éclairage sur le programme de travail et le fonctionnement du service statistique public. Il rappelle que l'ASP est également censée porter un regard sur le respect des règles de déontologie, ainsi que sur l'indépendance du service statistique public. Il s'interroge sur le cadre dans lequel ces aspects seront abordés.

Jean-Philippe COTIS confirme que l'ASP conserve dans ses missions la production d'un regard *ex post* sur l'exécution du programme de la statistique publique, ainsi que sur l'indépendance de la statistique publique. Néanmoins, la première intervention du directeur général de l'Insee s'appuiera logiquement sur un bilan.

Jean-Pierre DUPORT assure que le Bureau sera tenu informé de la teneur des échanges entre l'ASP, le directeur général de l'Insee et le président du Cnis.

II. Point d'avancement du groupe de travail sur les statistiques conjoncturelles sur l'immobilier – Bernard Vorms, président du groupe de travail

Bernard VORMS rappelle que le groupe de travail a reçu pour mandat de se pencher sur les statistiques ayant trait au marché du logement dans son ensemble (prix, loyers, quantités, constructions, financements, affectation des aides publiques, solvabilité des ménages, etc.). Bien que la polémique ayant conduit à la création du groupe ait porté essentiellement sur les prix du logement, le thème du mal-logement a également été intégré au champ des travaux.

Une fois le groupe de travail constitué, la volonté a été de se tourner vers les utilisateurs et non vers les producteurs de statistiques. Parmi les utilisateurs ont été identifiés : les pouvoirs publics (ministères du logement et des finances), les organismes proches des pouvoirs publics tels que l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), les organismes HLM et les acteurs du monde universitaire. Un état des lieux des statistiques existantes et des besoins exprimés a été établi.

Les statistiques existantes ont pu être regroupées en deux ensembles : les statistiques produites par le service statistique public et les chiffres produits par différentes instances privées. Les premières ont semblé constituer l'élément essentiel de la connaissance du secteur. Les secondes ont semblé de nature à éclairer les zones d'ombres laissées par l'appareil statistique public. Des difficultés d'accès aux données et d'information sur les statistiques ont été mises en évidence, de même que des imperfections dans la diffusion. Les statistiques produites par les notaires sont apparues relever plus ou moins de ces deux catégories (à la fois publique et privée).

Une exigence de qualité semble avoir conduit le service statistique public à désertier un certain nombre de champs, au sein desquels des données fiables ne semblaient pas pouvoir être produites à un coût raisonnable. Des gisements d'informations demeurent par ailleurs inexploités ou mal exploités, en lien avec des problématiques de secret fiscal ou de finalité des modes de collecte. L'absence d'indicateurs précoces a également été pointée – les éléments apportés par les notaires n'étant par ailleurs disponibles que dans des délais relativement importants. L'accent a été mis sur le caractère national des statistiques publiques disponibles, alors même que les marchés du logement conservent une composante locale et que les collectivités locales sont de plus en plus impliquées dans les politiques du logement. Le constat a également été fait d'une réconciliation difficile des données tirées des différentes opérations statistiques. Des incohérences entre les catégories (issues des textes de loi successifs) ont notamment été identifiées. La qualité globale de la statistique publique a néanmoins été reconnue – les critiques les plus vives ayant davantage porté sur l'utilisation des statistiques publiques, notamment s'agissant de déterminer les besoins en matière de logement.

Les sources privées, quant à elles, ont fait l'objet d'un premier recensement. Des statistiques de nature et de qualité extrêmement diverses ont ainsi été identifiées : certaines bénéficiant de subventions et d'un cautionnement implicite de la part de la puissance publique ; d'autres demeurant financées exclusivement

par leurs initiateurs. Parmi ces statistiques, la plupart ont semblé avoir pour objectif d'éclairer les professions et/ou de satisfaire des objectifs en termes de communication, voire de publicité. Le constat a été fait d'une absence d'outils permettant d'évaluer la fiabilité de ces sources, quand bien même celles-ci sous-tendent des dispositifs d'aides locaux ou nationaux.

En dernier lieu, des obstacles à la diffusion ont été identifiés. Au-delà du fait que la France ne mette pas véritablement en avant une culture de la transparence en matière de chiffres et de données financières, certaines interrogations semblent toujours être assimilées à une « curiosité malsaine ». Le constat a également été fait d'une impossibilité pour l'administration centrale, voire pour les collectivités locales, d'accéder à certaines statistiques produites par la statistique publique. La DHUP est ainsi contrainte de s'adresser aux promoteurs pour obtenir des statistiques départementales en matière de construction.

Dans ce contexte, les statistiques produites par les notaires afficheront bientôt pour caractéristique d'être exhaustives et très précoces (à travers l'exploitation des avant-contrats). Des modalités devront être trouvées pour garantir l'accès à ces sources, y compris pour les universitaires.

Bernard VORMS explique que des recommandations de trois ordres pourraient être formulées, à terme, par le groupe de travail : les premières viseraient à combler les manques identifiés, en affirmant la complémentarité entre les statistiques publiques et privées – la statistique privée ne pouvant être assimilée systématiquement à une statistique de mauvaise qualité. L'accent pourrait être mis également sur le développement d'indicateurs précoces et avancés, sur la levée des blocages à l'exploitation des gisements d'informations (tout en veillant au respect des règles de protection de la vie privée et du secret commercial), ainsi que sur la régionalisation des données.

Une seconde série de recommandations pourrait concerner la mise au point d'outils d'évaluation des sources statistiques privées (conditionnés par le souhait des producteurs d'être évalués). L'objectif serait de porter un regard extérieur sur la qualité des sources et de la méthodologie des travaux. Les exigences de l'administration, en qualité d'acquéreur de telle ou telle source privée, pourraient être mises en avant.

Une troisième série de recommandations aurait pour objet de permettre un accès moins coûteux et plus aisé aux statistiques. L'idée serait de lever un certain nombre de blocages (dans le respect des règles du secret statistique et du secret commercial) et de réfléchir à la mise en place des modalités permettant la diffusion des statistiques établies par les notaires.

Débat :

Patrick DUCHATEAU estime que la présentation effectuée par Bernard Vorms met en lumière les demandes fortes exprimées à travers les travaux du groupe de travail. Il confirme que les sources privées pallient certains manques de la statistique publique, d'où une réelle nécessité de qualifier la statistique privée. Une forme de labellisation pourrait pour cela être envisagée.

S'agissant de faciliter l'accès à l'information existante, il rappelle les enjeux associés aux données détenues par la DGFIP et les notaires. Il estime que l'accès à ces données permettrait de répondre à une large part des interrogations et d'avancer vers une plus grande précocité des statistiques.

Gilles POUZIN fait état d'un décalage entre les besoins du public et la production statistique. Il constate que les individus sont généralement demandeurs d'une évaluation de leur logement. Il pourrait donc être nécessaire, à travers un effort de pédagogie, de rappeler que les statistiques n'ont pas vocation à répondre aux besoins individuels d'évaluation des logements. Un tel positionnement permettrait d'évacuer le débat sur l'intérêt et la pertinence scientifique des chiffres ne relevant pas de la statistique. Les statistiques sur les loyers – marquées par des écarts importants en fonction des sources – pourraient ainsi être renvoyées dos à dos.

En tout état de cause, Gilles POUZIN souligne que des statistiques sérieuses sur les loyers ne sauraient être établies sans une connaissance exacte des surfaces louées. Une réglementation a été adoptée en ce sens, en 1997, dans le secteur de l'achat (Loi Carrez). La problématique se pose aujourd'hui dans les

mêmes termes dans le secteur de la location – la question étant de savoir si des logements peuvent être loués sur la base de surfaces déclarées approximativement.

Jean-Luc BIACABE estime que l'époque est aujourd'hui mûre pour un rapport sur les statistiques conjoncturelles de l'immobilier, compte tenu de l'insatisfaction exprimée par les ministres, le grand public et les professionnels. Il s'interroge cependant sur la représentation des associations de consommateurs au sein du groupe de travail. Par ailleurs, il évoque la possibilité que les données sur les prix du logement puissent être utilisées pour revoir le calcul des impôts locaux, tant pour les ménages que pour les entreprises. Une rénovation des valeurs locatives pourrait ainsi constituer un préalable à une réforme des impôts locaux.

Bernard VORMS indique que cette dimension est présente en arrière plan dans les travaux du groupe. Un lien direct n'a cependant pas été établi avec une possible rénovation des valeurs locatives. De tels travaux devraient être pilotés par un inspecteur des finances. En tout état de cause, il insiste sur la nécessité de clarifier l'articulation entre les travaux de la DGFIP et ceux des notaires. Il évoque l'existence de possibles doublons.

Gilles POUZIN précise que les associations de consommateurs sont indirectement représentées au sein du groupe de travail par le Conseil national de l'habitat (CNH).

Bernard VORMS confirme avoir souhaité ouvrir le plus largement possible la consultation. Le président du CNH a donc été sollicité. L'ensemble des acteurs du logement (professionnels, associations d'usagers, etc.) ont ainsi été consultés globalement sur leurs besoins et leurs motifs d'insatisfaction. Un procès-verbal de la réunion de consultation a été établi.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que le groupe de travail conserve pour objectif de rendre ses conclusions dans le courant du mois de février 2010. A ce stade, il s'interroge sur l'acceptabilité, en particulier pour les notaires, d'un processus de labellisation des statistiques sur l'immobilier. Il insiste sur la nécessité de faire en sorte que chacun trouve un intérêt à s'inscrire dans le système.

Bernard VORMS indique que les enjeux d'une labellisation ont été discutés, plus ou moins directement, avec tous les producteurs de statistiques privés rencontrés par le groupe de travail. Des perspectives ont été évoquées en matière de labellisation, d'étalonnage, d'étiquetage, etc. Il précise que les notaires appliquent d'ores et déjà une telle logique – leur méthodologie étant déjà entre les mains de l'Insee. Vis-à-vis des notaires, le problème sera celui de l'accès aux sources et du coût correspondant pour les utilisateurs. Une charte de diffusion pourrait être élaborée. A ce stade, l'ensemble des producteurs de statistiques interrogés se sont montrés favorables à l'introduction d'une forme de labellisation. Certains ont évoqué la nécessité de se différencier les uns par rapport aux autres. Les constructeurs de maisons individuelles, notamment, ont appelé de leurs vœux une expertise externe sur leur outil statistique. Une problématique liée aux exigences de l'État en tant que donneur d'ordre a par ailleurs été mise en évidence : l'État pourra-t-il engager des financements sans exiger de connaître la qualité des sources et de la méthodologie des statistiques produites ?

Il mentionne une réticence de la statistique publique à porter un regard sur les sources privées, au vu de la charge de travail correspondante. Dans ce contexte, il estime que l'optique retenue par le groupe de travail devrait contribuer à défendre la statistique privée. Les producteurs de statistiques privés ne sauraient cependant être contraints à s'inscrire dans un système labellisé.

Jean-Pierre DUPORT considère qu'une labellisation pourrait être mise en œuvre, en lien avec l'Insee, à conditions que les producteurs privés s'inscrivent dans cette démarche.

Jean-Marc BEGUIN fait observer que les logiciels privés peuvent d'ores et déjà être labellisés dans le cadre du programme SIRENE.

Bernard VORMS évoque la possibilité de constituer un groupe de travail sur le sujet. Quoi qu'il en soit, il considère qu'une formule d'étalonnage pourrait représenter une alternative à une formule de labellisation binaire. Les forces et faiblesses des différentes sources pourraient ainsi être indexées. L'objectif serait de qualifier la qualité des sources et des méthodologies, afin d'aboutir à une cartographie.

Jean-Pierre DUPORT formule le souhait que le groupe de travail réfléchisse à la meilleure façon de « vendre » le rapport et de communiquer autour, notamment en direction des journalistes spécialistes de l'immobilier. Il estime qu'il serait souhaitable de programmer, après validation des orientations par les commanditaires du rapport, une réunion avec les journalistes pour leur expliquer les tenants et les aboutissants du rapport. Un travail en amont de la publication du rapport pourrait permettre de désamorcer et de mieux gérer les critiques formulées à son encontre. L'objectif serait ainsi d'encadrer la publication d'un rapport dont les apports pourraient être conséquents. Le Cnis et le service statistique public s'en trouveraient valorisés.

Bernard VORMS souligne que des réunions avec les journalistes ont été prévues. Il s'agira notamment d'appréhender leurs besoins.

Jean-Philippe COTIS confirme que le rapport devrait faire date, au-delà même des secteurs de l'immobilier et du logement. Il souligne que les statistiques sur les prix du logement ont une portée macroéconomique importante, dans la mesure où ils constituent des indicateurs avancés de crise.

III. Présentation du rapport du groupe de travail sur les indicateurs sociaux départementaux – Joël Guist'hau président du groupe de travail

Joël GUIST'HAU rappelle que le groupe de travail avait pour objectif de formuler des propositions pour la mise en place d'indicateurs sociaux départementaux. Ces travaux faisaient suite à un colloque organisé à Nantes en janvier 2008 sur le thème : « connaître pour agir ». Les participants réunis au sein du groupe de travail représentaient à la fois des départements et des organismes nationaux gestionnaires de statistiques (dans le cadre de la conduite de politiques publiques ou en lien avec des objectifs propres).

Tout au long des travaux, l'importance a été confirmée d'aboutir à un système d'information pertinent et partagé qui puisse aider les responsables politiques (aux niveaux départemental et national) à la prise de décision et au pilotage des politiques sociales. Il s'agissait donc de proposer des outils qui contribuent à l'évaluation des politiques d'action sociale. La réflexion s'est articulée autour des quatre politiques relevant plus particulièrement de la compétence des conseils généraux : l'enfance, l'insertion, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Dans un contexte budgétaire fortement contraint, les travaux devaient permettre de déterminer des priorités.

Un certain nombre de freins et de difficultés dans la production d'une information partagée ont été constatés par le groupe de travail. La complexité, le cloisonnement et les évolutions perpétuelles des politiques ont tout d'abord été mis en évidence. Dans ce contexte, les dispositifs d'observation sont apparus difficiles à stabiliser. La multiplicité des acteurs départementaux et nationaux a également été pointée. Un manque de cohérence a été relevé dans les sollicitations faites aux départements pour obtenir des données destinées à alimenter les différents systèmes d'information. La diversité des pratiques des conseils généraux et des organismes nationaux en matière de gestion et d'édition des données a par ailleurs été identifiée comme un frein. En dernier lieu, l'existence d'un grand nombre d'études et de travaux cloisonnés, faisant l'objet d'une appropriation insuffisante au niveau départemental et peu utilisés réciproquement a été mise en évidence.

Face à ces difficultés et notamment pour rompre avec un certain cloisonnement, le choix a été fait d'inscrire les quatre domaines de l'action sociale dans un cadre global, prenant en compte les contextes communs aux quatre ensembles. Des caractéristiques de vulnérabilité, parfois communes, ont ensuite permis de mettre en évidence des publics potentiels. L'inscription des différentes politiques dans un tel système visait à permettre une prise en compte plus globale des personnes. Un lien pouvait ainsi être établi avec d'autres politiques menées au niveau départemental, dans les domaines de l'emploi, du logement, etc. Cette préoccupation était affirmée dans les derniers textes de loi, tels que la loi sur le

handicap. Du reste, certains points communs entre les différentes politiques nécessiteraient d'être explorés davantage, y compris à travers des indicateurs appropriés.

A partir de cette approche globale, il s'agissait de développer une approche utile pour l'action publique – c'est-à-dire permettant de répondre aux besoins de l'action publique. La finalité d'utilisation de chaque indicateur a alors été questionnée ? Le choix a été fait de privilégier une approche pragmatique et réaliste, prenant appui sur les analyses déjà existantes. Il semblait important de recenser les travaux déjà engagés et d'en tirer les enseignements pour alimenter la réflexion.

Avec le souci de conserver une approche réaliste, une réflexion a été amorcée à partir des contextes locaux et des besoins de la population. Les problématiques de coûts et d'efficience n'ont toutefois pas pu

être abordées. Par ailleurs, il n'a pas toujours été possible de décliner les travaux au niveau infra-départemental. Ces axes devront être développés à l'avenir.

En dépit d'un positionnement pragmatique, le groupe de travail a cherché à conserver une rigueur maximale, en s'appuyant sur une recherche de qualité. Les critères de Tony Atkinson ont pour cela été utilisés. Un effort a été produit pour mettre en évidence les limites de chaque indicateur.

Philippe GAUTHIER, rapporteur, indique que 71 indicateurs ont pu être proposés sur cette base, en dépit du souhait du président du groupe de travail de ne pas proposer plus de 10 indicateurs par politique publique. Parmi les indicateurs proposés, 21 ont trait à des éléments transversaux associés aux quatre politiques principales (la population, les revenus, le logement, l'emploi, l'éducation, etc.). Des éléments ont été identifiés comme permettant de décrire les populations concernées. Des outils permettant la description de l'offre ont également été considérés. S'agissant d'appréhender les résultats des politiques publiques, des progrès devront encore être réalisés.

Une grille a été établie pour distinguer les indicateurs en fonction des populations concernées : population globale (pouvant être concernée par une politique), population potentielle, population repérée (affichant un besoin d'intervention), population demandeuse, population bénéficiaire. L'âge et le sexe sont apparus comme étant des critères à prendre en compte s'agissant de caractériser les populations globales. Des arbitrages seront nécessaires à certains endroits. La vulnérabilité a été identifiée comme un critère permettant de distinguer les populations potentielles. Des populations susceptibles d'être concernées par les différentes politiques pourront ainsi être identifiées. Des dispositifs de repérage pourraient permettre de caractériser les populations repérées (cellules de recueil des informations préoccupantes, bilans de santé, actions de la PMI, repérage dans les établissements scolaires, etc.). Les populations demandeuses devraient pouvoir être cernées à travers l'enregistrement des demandes. Les systèmes d'information devront toutefois évoluer pour enregistrer des personnes physiques et non des demandes. Des indicateurs ont également été définis pour décrire les populations bénéficiaires (registres d'allocataires notamment).

Joël GUIST'HAU précise que l'enjeu était de mettre en évidence les écarts susceptibles d'exister entre les populations potentielles et les populations bénéficiaires des différentes politiques. Il s'agissait également de caractériser ces écarts – c'est-à-dire d'apporter un éclairage sur les raisons poussant certaines populations à ne pas être demandeuses. Différentes hypothèses ont pu ainsi être formulées, faisant état, par exemple, d'une volonté des personnes de ne pas se faire connaître ou d'une inaccessibilité des lieux au sein desquels formuler une demande. Ces éclairages pourraient se traduire par des actions en matière de politique publique.

Michèle MANSUY, rapporteure, explique que, pour définir un noyau dur d'indicateurs partagés, il était nécessaire de retenir un langage commun. Pour chaque indicateur, une fiche d'identité a donc été bâtie comportant un certain nombre de rubriques : les objectifs de l'indicateur, la définition exacte de l'indicateur, les références externes de l'indicateur (nationales, européennes ou en lien avec un organisme), les sous-indicateurs souhaitables (tranches d'âges notamment), les possibilités de déclinaisons de l'indicateur à un niveau géographique plus fin (voire les indicateurs approchés), les sources d'informations utilisées (et leur périodicité), les interprétations possibles de l'indicateur, les qualités et limites de l'indicateur (précautions à prendre, ruptures de séries, etc.), ainsi que les perspectives de production ou d'amélioration de l'indicateur.

En parallèle, 18 propositions de développement des systèmes d'information à moyen/long terme ont été formulées. Ces propositions recouvrent des thèmes variés tels que : la définition des quartiers défavorisés, l'appréhension des situations de logement et de mal-logement, la connaissance du handicap et de la dépendance, la connaissance des aidants informels, l'appréhension des situations à la sortie de l'ASE, l'identification dynamique des populations précaires (faibles salaires, demandeurs d'emploi récurrents ou de longue durée, etc.). En ce qui concerne le handicap, l'objectif serait produire des estimations au niveau départemental dans le cadre des enquêtes nationales (enquête handicap-santé notamment). Des travaux préalables pourraient être entrepris dans cette optique.

Un exemple de fiche concernant les jeunes accueillis par les missions locales / PAIO est projeté en séance.

Des propositions générales ont également été formulées, destinées à améliorer les échanges d'informations au niveau national (entre les producteurs d'informations) et au niveau départemental (entre les départements). L'objectif serait de mobiliser en amont les acteurs des processus de production de l'information. Il s'agirait notamment de faire en sorte que les personnels en charge de la saisie soient bien au fait de l'utilisation future des informations. Le partage de l'information devra par ailleurs s'appuyer sur un langage commun. Des définitions communes devront être retenues pour les concepts, les champs, les sources, etc. Dans cette optique, la mutualisation des processus de production de l'information statistique et le partage des analyses pourraient présenter un intérêt certain.

Joël GUIST'HAU indique que le groupe de travail s'est également attaché à dégager des perspectives de travail, sur la base des éléments produits. Il s'agirait ainsi de mettre à l'épreuve de la réalité les 71 indicateurs identifiés, de façon à pouvoir les affiner. L'expérimentation pourrait être poussée jusqu'à l'analyse des résultats obtenus, en vue de repérer les indicateurs utiles et ceux devant être complétés ou modifiés. Un certain nombre de départements pourraient être associés à ce test. Ces derniers auraient à produire des analyses départementales à partir des 71 indicateurs. Ces analyses pourraient ensuite être reprises au niveau national pour faire évoluer ou confirmer le système. Certains champs insuffisamment explorés jusqu'alors pourraient l'être à cette occasion, en lien avec les problématiques de coût et d'efficacité, ainsi qu'avec les déclinaisons au niveau infra-départemental. Les thématiques du logement et de la santé pourraient être développées davantage. Une réflexion pourrait être également engagée sur la transversalité des indicateurs et leur articulation. Il s'agirait ainsi de tendre vers une approche globale de la réalité sociale et de l'efficacité des politiques. A l'issue de cette expérimentation, potentiellement menée pendant une année, des recommandations pourront être formulées en vue d'aboutir à la mise en place d'un dispositif de production généralisé.

Débat :

Jean-Pierre DUPORT observe que le groupe de travail a fourni un travail considérable, se traduisant par la production de 28 propositions et 71 indicateurs. Il propose que le rapport soit mis en ligne à court terme et qu'une expérimentation soit articulée autour de départements volontaires. Il suggère de constituer un panel de départements représentatif d'une certaine diversité.

Denis DURAND se félicite de la qualité et de la cohérence des propositions formulées par le groupe de travail. Il estime que les indicateurs identifiés font système et devraient répondre à la demande des administrations départementales. Il souligne que celles-ci ont été correctement associées à la préparation du rapport. Denis DURAND souhaite néanmoins savoir si la problématique du suivi dans le temps des indicateurs sociaux départementaux a été abordée par le groupe de travail.

Jean-Pierre DUPORT souhaite obtenir confirmation que des indicateurs ont été bien identifiés dans les domaines de compétence des conseils généraux. Au-delà des enjeux de faisabilité, il évoque de possibles interférences avec le champ de compétences des agences régionales de santé (ARS).

Joël GUIST'HAU explique que le nombre d'indicateurs a été réduit dans l'optique de proposer un dispositif réaliste. L'objectif était de faire en sorte que l'information soit mobilisable facilement et

durablement. Le suivi dans le temps sera néanmoins conditionné par l'évolution d'un certain nombre de dispositifs échappant au contrôle des statisticiens tels que le RSA.

Il précise que des indicateurs ne sauraient être mis en place sur l'ensemble des domaines de la santé et du logement. Il s'agirait toutefois de prendre en compte l'interdépendance entre les quatre politiques de l'action sociale et les politiques du logement et de la santé. L'objectif serait d'apporter un éclairage sur cette dimension, sans aller au-delà du champ de compétences des conseils généraux.

Il indique que parmi les départements volontaires pour tester la mise en place des indicateurs pourraient figurer : la Loire-Atlantique, la Loire, Paris, le Nord et le Rhône. Il souligne que l'expérimentation nécessitera un investissement réel de la part des départements. Un effort de sensibilisation devra être produit.

Bernard MOREL indique qu'un groupe de travail interinstitutionnel devrait être constitué. Il évoque la possibilité de modifier l'avis proposé par la commission « Territoires », en vue de tenir compte de la publication du rapport dans sa version définitive. Le Cnis pourrait indiquer « avoir pris connaissance avec intérêt du rapport et des propositions du groupe de travail et encourager la production et la diffusion régulière d'indicateurs départementaux portant sur le champ des politiques sociales décentralisées et leur contexte. Le Conseil pourrait également approuver la constitution, en 2010, d'un groupe de travail interinstitutionnel composé de représentants du service statistique public, des organismes nationaux producteurs et de conseils généraux volontaires. Dans le cadre de l'expérimentation, le groupe de travail serait chargé, d'ici la fin de l'année 2010, de calculer, analyser et diffuser un premier ensemble d'indicateurs au niveau national et au niveau local .»

Jean-Pierre DUPORT évoque la possibilité de mobiliser des départements de toutes tailles et suggère de demander aux directions régionales de l'Insee de repérer des départements susceptibles de prendre part à l'expérimentation. Il fait part de son souhait de soumettre l'amendement proposé au président de la commission « Territoire ». Il ajoute que la Drees et l'Insee assureront le pilotage des travaux.

IV. Présentation du rapport sur les groupes financiers – Gilles de Margerie

Gilles de MARGERIE adresse ses remerciements à Sanvi Avouyi-Dovi, Jean-Marie Fournier et Denis Marionnet pour leur implication dans la production du rapport. Il explique que les conclusions du groupe de travail sont en grande partie liées à la façon dont les travaux ont été menés. La démarche visait à examiner la possibilité de prolonger les réflexions du groupe de travail Salustro sur l'approche structurelle des groupes d'entreprises qui avait exclu, de prime abord, le secteur financier du champ de ses travaux. Des questions simples ayant trait à la définition, à la construction et à l'utilisation des chiffres ont tout d'abord été posées. Cette approche a conduit le groupe de travail à se focaliser sur la mesure de l'activité, dans une dimension comptable.

Cette approche s'éloignait quelque peu des préoccupations centrales du rapport Salustro. Ce dernier tentait de percevoir, au-delà des unités juridiques, les éléments d'une cohérence structurelle, économique et sectorielle. Il s'agissait pour cela d'agréger des unités économiques aux structures juridiques différenciées pour reconstituer des ensembles correspondant à la vie économique des groupes. La mesure de l'activité au sein des filières ne constituait pas un enjeu majeur.

L'approche s'est révélée différente au moment de considérer les groupes du secteur financier. Les divisions au sein de ce dernier ne reposent pas sur des nomenclatures d'activités et de produits, mais sur une organisation institutionnelle. Les statistiques de la comptabilité nationale sont ainsi assises sur des définitions à caractère réglementaire. Cette situation a conduit à disposer de statistiques exhaustives dans le secteur bancaire et le secteur des assurances, ainsi qu'à un systématisme dans les méthodes. Toutefois, la répartition des activités au sein de ces mêmes secteurs s'est révélée être exclusivement définie par les textes. Au sein du secteur bancaire, la cohérence entre les statuts juridiques et les activités

connues des entreprises (banque de détail, banque de financement et d'investissement, crédit à la consommation, etc.) est apparue relativement faible.

Un écart important a été mis en évidence avec la démarche du groupe de travail Salustro. Alors que celui-ci s'efforçait de regrouper des unités juridiques, le groupe de travail souhaitait pouvoir distinguer, au sein des unités juridiques, des métiers aux caractéristiques économiques différentes.

Le groupe de travail s'est également efforcé d'observer l'inscription des activités dans un schéma décrit par les normes « *International Accounting Standards* » (IAS) et « *International Financial Reporting Standards* » (IFRS), ainsi que l'impact des fluctuations de marchés sur la perception des activités – les statistiques de la comptabilité nationale reposant, quant à elles, sur l'intégration des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), amortissant structurellement la volatilité des marchés et des résultats. Des divergences notables ont pu être constatées entre les deux représentations de l'activité des groupes financiers. Le développement de l'activité bancaire est apparu bien plus important à travers le prisme des normes IAS et IFRS qu'à travers les statistiques de la comptabilité nationale.

Le groupe de travail s'est attaché à permettre une comparaison entre les comptes publiés par les groupes financiers et la comptabilité nationale, en expliquant les écarts entre les deux mesures de l'activité bancaire. Un creusement des écarts a été mis en évidence jusqu'en 2007, avec une progression du produit net bancaire bien plus importante que celle de l'activité mesurée par la comptabilité nationale (stabilité des SIFIM). A compter de 2007, une rupture de cette tendance a pu être observée, en lien avec le dégonflement des résultats de marchés.

Le rapport retrace de manière détaillée la façon dont sont élaborés les comptes nationaux du secteur financier. Il explore également l'articulation entre les différents jeux de données publiés par la comptabilité nationale et les entreprises. Ces analyses devraient permettre de répondre aux interrogations que suscite le décalage marqué entre la production du secteur financier telle que perçue par la comptabilité nationale (stable et régulière) et les évolutions récentes vécues par le secteur financier (quelque peu chaotiques). D'autres travaux complémentaires pourraient être menés dans cette voie.

Dans un second temps, le groupe de travail s'est penché sur l'architecture institutionnelle de la production des différents chiffres, dans l'optique de recoller avec une vision structurelle des statistiques de groupes telle que mise en œuvre par le rapport Salustro. L'enjeu aura été d'identifier les domaines de réflexion et de recherche les plus prometteurs. Nombre d'économistes et de comptables nationaux ont estimé qu'il était pertinent d'aller au-delà d'une lecture par les unités juridiques pour comprendre le fonctionnement des entreprises. Dans le secteur financier, cette préoccupation fait écho aux interrogations suscitées par la crise financière sur les rapports entre la perception de la santé des grands groupes financiers et les mécanismes de la croissance économique. Un sujet macroéconomique a été mis en évidence, en lien avec la façon dont le secteur financier contribue à la croissance comme n'importe quel autre secteur économique. Un autre champ de recherche pourrait porter sur les mécanismes de transmission des crises financières à l'économie réelle – l'activité du secteur financier conservant un impact majeur, au-delà de la formation du PIB, sur le financement des entreprises, l'épargne et la consommation des ménages, etc. Pour être utiles, les travaux du groupe de travail devront permettre de répondre à ces questions.

Gilles de MARGERIE indique que quatre recommandations ont été formulées par le groupe de travail :

- La première, s'inscrivant dans la perspective définie par le rapport Salustro, préconise le développement d'une analyse systématique des groupes financiers. De nouvelles statistiques pourraient être ainsi définies en complément de celles déjà construites et utilisées par le service statistique public, notamment dans le cadre des comptes nationaux et des statistiques structurelles d'entreprise.
- La seconde recommandation porte sur l'établissement d'une convention entre la Banque de France, l'Insee et tout autre organisme compétent, en vue de préciser la nature et le périmètre des échanges d'informations nécessaires à l'amélioration du suivi des groupes financiers. Cette convention permettrait de préciser les règles et modalités d'échange d'informations entre les différentes institutions.

- La troisième recommandation a trait à l'étude du niveau de détail des activités bancaires qu'il serait possible d'isoler. Cette opération constituerait un préalable à tout profilage des groupes financiers.
- La quatrième recommandation vise la mise en œuvre d'une réflexion sur la mesure de l'activité des grandes lignes de métiers bancaires. Ce travail préalable pourrait être mené à partir des données dont dispose la Commission Bancaire, en collaboration avec la Banque de France et l'Insee. Un suivi des écarts entre les différentes mesures de l'activité bancaire nécessiterait également d'être réalisé régulièrement, pour faire l'objet d'une publication en marge de la diffusion des comptes nationaux.

Débat

Jean-Pierre DUPORT insiste sur la nécessité de respecter les travaux du Cnis, en rappelant que celui-ci trouve sa légitimité dans la loi. Il indique avoir mal ressenti le fait que des remarques de forme soient formulées par la Banque de France concernant le rapport de Margerie. Il propose néanmoins que des corrections puissent être apportées au rapport, notamment concernant l'utilisation des notions de contrôle et de tutelle. En réponse aux remarques de fond également formulées par la Banque de France, il souhaite qu'un débat puisse s'engager sur l'accès aux données dont dispose la Commission bancaire.

Élisabeth PAULY assure que les corrections apportées au rapport ne visaient pas, il va de soi, à porter atteinte aux travaux du Cnis. Sur le fond, elle explique que le Secrétariat général de la Commission bancaire a fait savoir que les données micro-prudentielles dont il dispose ne seraient pas mises à disposition. Pour autant, la Commission bancaire n'a pas exclu de prendre part aux réflexions.

Elle ajoute avoir eu le sentiment, à la lecture de la recommandation n°4 du rapport, qu'un arbitrage était souhaité pour aboutir à une mesure unique de l'activité des banques. Elle souligne que les travaux du groupe de travail ont, au contraire, démontré que plusieurs visions pouvaient coexister, qu'il semblait souhaitable de réconcilier. Un engagement à publier annuellement un certain nombre de rapprochements a même été pris dans cette optique.

Jean-Pierre DUPORT remercie Gilles de Margerie d'avoir fourni au groupe de travail des données relatives à son propre groupe, à savoir le Crédit Agricole. Il souhaite que les difficultés liées à l'accès aux données individuelles dans le domaine bancaire puissent être dépassées.

Gilles de MARGERIE explique avoir été en relation étroite avec la Commission bancaire dans le cadre de son activité de directeur financier au sein d'un établissement bancaire : la Commission bancaire, dans le cadre de son activité de régulation, utilisait des jeux de comptes en normes françaises et internationales – ces dernières demeurant les plus communément utilisées par les directeurs financiers. En animant les travaux du groupe de travail, il indique avoir pris conscience de l'articulation structurée existant entre les services de la Banque de France et ceux de l'Insee. Cependant, il explique qu'une forme de tropisme a conduit à associer la Commission bancaire à la poursuite de la réflexion, d'une façon qui pouvait soulever, chez celle-ci, des objections de principe.

En tout état de cause, il estime qu'il est possible d'utiliser les données publiées par les groupes financiers, compte tenu de la forte concentration du secteur bancaire. Il évoque la possibilité de créer des lieux au sein desquels des spécialistes de l'économie des groupes financiers pourraient travailler avec des spécialistes macroéconomiques sachant utiliser les agrégats très particuliers que sont les SIFIM. L'objectif serait ainsi d'analyser de manière intelligente les rapports entre les différentes mesures.

Gilles de MARGERIE explique avoir considéré, après la rédaction du rapport, qu'il n'appartenait pas au groupe de travail d'apporter des réponses à une organisation institutionnelle et qu'il n'était pas indispensable, pour progresser dans la voie des statistiques structurelles sur les groupes financiers, que la Commission bancaire devienne le fournisseur des données relatives à ceux-ci.

Jean-Pierre DUPORT regrette que des questions de forme aient contribué à accentuer les incompréhensions. Il estime que des échanges avec le président de la commission « Système financier et financement de l'économie » auraient pu désamorcer un certain nombre de tensions.

Henri CHEYNEL se félicite de la qualité du rapport produit par le groupe de travail, en insistant sur son caractère fondateur. Il fait part du souhait de la Fédération bancaire française de participer au prolongement des travaux du groupe de travail. Il évoque des approfondissements nécessaires, à l'heure où les spécialistes et le grand public sont en attente d'une plus grande clarté sur l'activité bancaire. Cela étant, il insiste sur la nécessité de prendre en considération le modèle de banque universelle défendu par les pouvoirs publics français. Il craint que la statistique publique n'inscrive en son sein des catégories de banques en contradiction avec ce modèle unifié.

Gilles POUZIN confirme que le rôle des banques dans l'économie s'étend au-delà de leur contribution en termes de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée, du fait de leurs activités de crédit et de création de monnaie. Il insiste sur la responsabilité des banques vis-à-vis de la société, aussi bien durant les périodes de croissance que durant les périodes de crise. Il ajoute que cette problématique revêt une dimension internationale.

Il évoque des essais de mise en cohérence, au niveau européen, des outils de régulation et de supervision bancaire, en précisant que la régulation ne saurait être opérée que de façon harmonisée. Dans ce contexte, il évoque la possibilité de confier les recommandations du groupe de travail à un ensemble plus large susceptible de bénéficier, au niveau européen, de financements spécifiques. Il mentionne des réflexions en cours autour de la supervision en France (en lien avec les autorités de contrôle de l'assurance, des marchés financiers et de la banque) et au niveau européen avec la future Autorité européenne des marchés financiers et la Banque centrale européenne.

Denis DURAND approuve la vigilance exercée par le président du Cnis quant au respect des prérogatives du Conseil. Il estime opportun de réaffirmer celles-ci après la redéfinition du contour des institutions du service statistique public. Denis DURAND salue par ailleurs la qualité du rapport produit par le groupe de travail, pour mettre au clair notamment les différences de construction entre le produit net bancaire et les indicateurs de la comptabilité nationale. Cependant, il estime que la thématique des banques de groupes aurait dû être explorée davantage, et rappelle que l'imbrication entre le secteur bancaire et les entreprises non-financières constituait précisément un des points aveugles du rapport Salustro, justifiant l'élaboration d'un rapport spécifique sur les groupes financiers. Les filiales bancaires de groupes non-bancaires ne sauraient aujourd'hui être considérées comme marginales, compte tenu de leurs responsabilités économiques.

Jean-Marc BÉGUIN constate que le groupe de travail a été amené à dépasser largement la simple problématique du profilage. Cela étant, il informe qu'un groupe de travail a été mis en place par Eurostat sur la problématique du profilage, dans le cadre d'un ESSNet. Un travail sera ainsi mené sur quatre ans, sous le pilotage de la France. La réflexion bénéficiera du soutien financier d'Eurostat. Un premier séminaire réunira, les 13 et 14 janvier 2010, un certain nombre d'experts représentant le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suisse, la France, l'Italie et l'Allemagne – les Suisses ayant été naturellement conviés à prendre part aux débats en dépit de leur non-appartenance à Eurostat. Le thème du profilage des groupes bancaires devrait être débattu.

Gilles POUZIN évoque la possibilité qu'une version anglaise du rapport de Margerie soit présentée dans ce cadre.

Gilles de MARGERIE espère que des moyens pourront être mis en œuvre pour permettre l'approfondissement des travaux. En tout état de cause, il estime que les points aveugles mis en évidence par Denis Durand illustrent l'intérêt de croiser différentes approches. Il confirme la possibilité d'identifier les activités financières au sein des groupes dans la logique des préconisations du rapport Salustro. En parallèle, il démontre l'intérêt d'une analyse de la rentabilité induite par les activités bancaires au sein des groupes, en prenant appui sur les exemples de l'automobile et de la grande distribution. L'impact du financement et des méthodes de financement sur la croissance économique pourrait être ainsi mesuré.

Il fait état d'une hypothèse selon laquelle un surcroît de croissance aurait été permis, aux Etats-Unis, par le développement du secteur immobilier à travers les *subprimes*. La cyclicité du secteur aurait par la suite été accentuée. Dans ce contexte, l'enjeu serait de connaître l'impact réel du dégonflement de la bulle immobilière sur la croissance. L'analyse du fonctionnement des banques de groupes pourrait permettre d'appréhender ce type de problématiques.

Jean-Pierre DUPORT observe que la notion de « grandes lignes de métiers » a été privilégiée par le groupe de travail. Il évoque la possibilité de reprendre cette notion dans le projet d'avis du Cnis – la notion de « sous-secteurs d'activité » renvoyant davantage à des problématiques de nomenclatures.

Henri CHEYNEL indique que la référence à des « familles de métiers » plutôt qu'à des « sous-secteurs d'activités » permettrait de lever toutes réserves de la part de la FBF sur le projet d'avis.

Jean-Pierre DUPORT insiste sur la nécessité de soumettre cette proposition au président de la commission « Système financier et financement de l'économie ». En ce qui concerne la rédaction du rapport de Margerie, il propose de renoncer aux modifications de formes, tout en vérifiant le caractère approprié de certains termes (tutelle/contrôle). S'agissant de la fourniture des données relatives aux groupes bancaires, il s'enquiert du positionnement de la FBF.

Henri CHEYNEL indique qu'il tentera de mobiliser les groupes bancaires, sans pour autant garantir un niveau de coopération identique à celui proposé par le Crédit Agricole dans le cadre du groupe de travail.

Jean-Pierre DUPORT propose qu'une réunion de travail soit programmée entre Jean-Paul Pollin, Gilles de Margerie, Jean-Marc Béguin et Elisabeth Pauly, en vue d'aboutir à une proposition de rédaction consensuelle. Il formule le souhait que les propositions du groupe de travail ne se heurtent pas à un refus pur et simple de la Commission bancaire – certaines données non-confidentielles pouvant s'avérer utiles aux travaux.

Olivier GARNIER évoque la possibilité de proposer un focus sur les écarts entre la valeur ajoutée et le produit net bancaire, dans le cadre d'une publication de l'Insee ou de la Banque de France.

Gilles de MARGERIE fait savoir qu'un article sur la mesure de l'activité des banques en France a été publié dans le bulletin de la Banque de France du quatrième trimestre 2009. Un numéro d'« Insee Première » devrait être également consacré au sujet, en février 2010.

V. Approbation de l'avis général

Jean-Pierre DUPORT propose de recueillir les observations des membres du Bureau sur les vingt chapitres du projet d'avis transversal.

Avis n°1

Denis DURAND rappelle l'opinion déjà exprimée par la CGT sur la création d'un pôle statistique à Metz.

Avis n°2

Denis DURAND observe une grande contradiction entre, d'une part, les volontés exprimées dans le cadre du débat sur l'inscription dans une démarche qualité (prise en compte prioritaire des demandes des utilisateurs, attention portée à la formation et au développement des compétences des personnels, etc.) et, d'autre part, les contraintes rappelées par le directeur général de l'Insee concernant l'évolution des effectifs et des moyens. Il estime qu'il sera difficile de réaliser un programme à moyen terme ambitieux sans obtenir l'adhésion des personnels. Or celle-ci ne semble guère acquise à ce stade. Dans ce contexte, il se montre extrêmement inquiet quant à l'avenir du service statistique public.

Avis n°5

Philippe CUNEO évoque la possibilité de proposer un débat sur le suivi des cohortes d'entreprises, dans le cadre de la commission « Entreprises et stratégies de marché ». Il propose également de demander que la question du financement des panels articulés les enquêtes et les sources administratives soit clairement posée dans un groupe réunissant des représentants des chercheurs, du ministère de la recherche et de l'Insee.

Charles EL NOUTY souligne que les cohortes d'entreprises demeurent complexes à analyser et non à collecter. Par ailleurs, il suggère de faire directement référence aux difficultés rencontrées dans l'étude de la cohorte ELFE. S'agissant de provoquer une réflexion sur le financement de ces outils, il évoque la possibilité d'associer également les autres ministères concernés, en particulier celui de la santé. Il rappelle que des cohortes sont financées par d'autres ministères, en dehors de la statistique publique.

Jean-Marc BEGUIN estime qu'il pourrait s'avérer difficile de mener des opérations de production sur des cohortes d'entreprises. Il confirme que la difficulté réside dans l'étude de ces dernières. Alors que les individus conservent une identité unique à travers le temps, les entreprises ont des contours et des caractéristiques qui varient sans cesse. Le système d'observation des entreprises est aujourd'hui fondé sur des statistiques administratives, ainsi que sur des statistiques obtenues par échantillonnage. Au sein de ce système, la difficulté serait de repérer et de suivre dans le temps une même population. Des chercheurs pourraient définir les conditions d'un tel suivi. En revanche, le service statistique public ne semble pas être en mesure de s'engager lui-même dans une telle démarche.

François VINCENT souligne que le groupe de travail sur les groupes d'entreprises s'est exprimé sur la constitution des groupes et des troncatures sectorielles. Le suivi de ces éléments nécessitera d'avoir une compréhension fine de la manière dont les groupes se constituent ou se désagrègent. Des informations seront ainsi disponibles concernant la nature patrimoniale des PME selon qu'elles appartiennent à un groupe ou non. Ces travaux devraient permettre de répondre en partie aux problématiques liées à l'évolution des entreprises dans le tissu industriel.

Jean-Marc BEGUIN explique qu'au sein d'une cohorte d'individus, il demeure possible d'inclure ou d'exclure, *ex ante*, des individus d'un même ensemble. Dans le cas des cohortes d'entreprises, il pourrait s'avérer difficile d'observer un même ensemble dans la durée. Dans ces conditions, la mission de la statistique pourrait être de fournir des éléments (successeurs/prédécesseurs, liens financiers, etc.) qui permettent à des chercheurs de reconstituer, *ex post*, de tels ensembles.

Charles EL NOUTY confirme la nécessité de définir les conditions dans lesquelles l'Insee sera amené à suivre des cohortes d'entreprises. Il gage que de tels travaux seront menés dans les années à venir. Il insiste sur la nécessité de porter un regard sur les projets bénéficiant de financements publics, le cas échéant par le ministère de la santé.

Philippe CUNEO rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place par le directeur général de l'Inserm, il y a plusieurs années, pour recenser les cohortes existantes au sein de l'Inserm. Les travaux n'avaient cependant pas abouti. A ce jour, certaines cohortes suivies par l'Inserm demeurent cofinancées par des laboratoires pharmaceutiques. Il évoque la différence entre l'épidémiologie et la statistique publique – la loi informatique et libertés prévoyant deux régimes distincts pour la recherche médicale et la statistique publique.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'une nouvelle formulation sera proposée pour le projet d'avis.

Sur la demande d'une enquête sur les marchés publics

Jean-Pierre DUPORT suggère d'inclure, après le projet d'avis n°7, un avis faisant état du refus du Cnis de voir créer des statistiques de marchés publics. Il rappelle que le Cnis a été saisi par l'Observatoire des marchés publics d'une demande de transformation de ses enquêtes en enquêtes statistiques. Ce choix ne paraissant pas opportun, l'idée serait d'exprimer à cet endroit une priorité négative. Il rappelle que la mission du Cnis est de contribuer à la diffusion de l'information statistique.

Gilles POUZIN évoque la possibilité de rappeler les raisons à l'origine d'un tel positionnement. L'objectif serait ainsi de ne pas remettre en cause le besoin d'information dans ce domaine – le Cnis étant censé contribuer à la diffusion d'un certain nombre d'informations. Il évoque la possibilité de constater que la collecte d'informations sur les marchés publics relève davantage d'obligations administratives.

Jean-Marc BEGUIN explique que l'enjeu serait d'affirmer l'exclusion de la collecte des informations relatives aux marchés publics du champ de la statistique publique. Il souligne que des informations continueront à être fournies par l'Insee à l'Observatoire des marchés publics.

Avis n°9

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il adressera un courrier au DGFIP pour attirer son attention sur les difficultés rencontrées pour la fourniture des données.

Avis n°12

Henri CHEYNEL suggère de faire référence à « l'examen » du compartimentage de l'activité des banques universelles, plutôt qu'à la « définition » de sous-secteurs d'activité. Il s'agissait ainsi de ne pas conférer aux travaux un caractère normatif.

Jean-Pierre DUPORT souligne que l'objectif des travaux serait bien de définir des métiers au sein des groupes financiers, dans le prolongement des travaux du groupe présidé par Gilles de Margerie.

Henri CHEYNEL rappelle l'existence d'un socle de définition des banques financières et d'investissement, dont le nombre, en France, demeure très limité. Il explique que chaque groupe financier décide ensuite de l'organisation fonctionnelle de ses activités en son sein. La vocation du Cnis à proposer des arbitrages dans ce domaine semble donc discutable.

Jean-Marc BEGUIN explique que l'ambition du groupe de travail serait bien de réunir les acteurs concernés pour tenter de définir des catégories consensuelles, dans une optique de normalisation. Il rappelle que si l'objectif des entreprises est de tendre vers la différenciation, l'objectif de la statistique est bien de définir des objets communs dont les caractéristiques peuvent être observées. L'idée serait de réfléchir en amont à l'évolution des nomenclatures.

Henri CHEYNEL assure que les économistes et le grand public ont aujourd'hui droit à la plus grande clarté sur les activités bancaires. Il précise que les groupes bancaires présentent leurs activités réparties en quatre familles, reprises par la Commission bancaire : la banque de détail, la banque de financement et d'investissement, la gestion d'actifs et la gestion des moyens de paiement et des titres. Les groupes bancaires classent ensuite un certain nombre d'activités satellites au sein de ces familles, selon des modalités distinctes, en fonction de leurs visées stratégiques ou de leur appartenance à des groupes internationaux. La définition de sous-secteurs d'activité ne saurait imposer aux groupes bancaires des modalités de classement de leurs activités satellites.

Jean-Pierre DUPORT ne voit pas d'obstacle intellectuel à ce que des sous-secteurs d'activité soient définis au sein du secteur bancaire. Il indique qu'il appartiendra au groupe de travail de réfléchir à la question, dans une optique d'amélioration de la connaissance des activités du secteur bancaire.

Denis DURAND fait état d'une possible contradiction au sein de la stratégie adoptée par l'Insee en matière de statistique structurelle d'entreprises. Il évoque un débat fondamental autour de la responsabilité du service statistique public en matière de détermination de la structure des groupes. Il rappelle que la CGT a exprimé une opinion à ce sujet à l'occasion de la publication du rapport Salustro.

Avis n°17

Jean-Pierre DUPORT propose de retenir la formulation suivante : « *Le Conseil demande au service statistique public d'améliorer la connaissance des associations et de l'économie sociale à la suite de la demande formulée par la Conférence de la vie associative 2009. Dans cette perspective, il se félicite de la création d'un groupe de travail* ».

Avis n°20

Denis DURAND suggère de faire référence aux efforts demandés au service statistique public en matière d'assistance méthodologique à l'utilisation des données produites.

Jean-Pierre DUPORT précise que le projet d'avis relatif à l'enquête SHARE, discuté lors de la réunion associant les présidents de commissions thématiques, sera intégré au projet d'avis de la commission « Services publics et services aux publics ».

Sous réserve des modifications apportées et des remarques formulées en séance, le projet d'avis transversal est approuvé. Le projet d'avis corrigé sera à l'assemblée plénière du Cnis.